

CHRONIQUE DES REFORMES A VENIR

L'enseignement de l'histoire des sciences.

Le Comité national d'Histoire et de Philosophie des Sciences, réuni le 26 février 1962 sous la présidence de M. Louis de Broglie, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, a adopté le vœu suivant :

1° *Que pour l'inscription au concours d'Agrégation de Philosophie les candidats non titulaires du baccalauréat de Mathématiques élémentaires soient autorisés à faire valoir, aux lieu et place d'un tiers des épreuves du P.C.B. (d'ailleurs en voie de disparition), le Certificat d'Histoire et de Philosophie des Sciences de la Faculté des Lettres de Paris (Option A : Sciences exactes et Cosmologie ou option B : Sciences biologiques et anthropologiques) ou tout autre certificat analogue, quant à la nature des épreuves et à la composition du programme, qui pourrait être éventuellement créé dans les Universités de province.*

2° *Que ce même Certificat (ainsi que tout autre analogue qui pourrait être éventuellement créé en province, cf. ci-dessus) puisse être substitué par les candidats à la licence d'enseignement ès Sciences à l'un des certificats exigés d'eux par les Facultés des Sciences.*

En formant ce vœu, le Comité national a tenu compte des données suivantes :

1° La réforme de la structure et du programme du Certificat parisien en question, la participation de professeurs de la Faculté des Sciences, aux côtés des professeurs et chargés de cours de la Faculté des Lettres, à la préparation et à l'examen final de ce certificat, permettent — l'expérience de quelques années en fait foi — d'en maintenir l'information proprement scientifique à un niveau décent.

2° Ce sont des professeurs de la Faculté des Sciences de Paris qui ont, les premiers, souhaité de voir substituer aux épreuves du P.C.B., à l'usage des philosophes, des épreuves peut-être moins scientifiques dans leur appellation universitaire, mais sans doute plus sérieusement préparées et contrôlées dans le présent, et plus fructueuses pour le développement ultérieur d'une culture philosophique.

3° Si un enseignement d'Histoire et Philosophie des Sciences n'existe pas encore, sous forme généralisée, dans les Facultés de province, il est d'ores et déjà possible de prévoir, sans forfanterie, et en raison du nombre et de la qualité de travaux en cours en histoire et philosophie des Sciences, qu'un tel enseignement pourrait être créé, à bref délai, dans cinq ou six Universités qui en éprouveraient le besoin. Ce pourrait être là l'amorce d'un processus de déblocage des études d'Histoire des Sciences en France (l'absence de postes d'enseignement freinant le développement des études et des recherches, et réciproquement).

4° La situation actuelle des publications d'Histoire des Sciences en France met désormais cette discipline au même rang que les autres matières d'enseignement que des étudiants peuvent cultiver, même si leurs obligations leur interdisent de suivre un enseignement continu dans une Faculté. La bibliographie à laquelle il est fait allusion est susceptible de s'améliorer rapidement en fonction d'un public plus nombreux et par suite d'une plus vive émulation dans la recherche.

5° Enfin, si le vœu du Comité national était adopté en ce qui concerne les candidats à l'agrégation de Philosophie, il serait souhaitable d'introduire une modification à la nature des épreuves du Certificat d'Histoire et de Philosophie des Sciences de Paris. Dans l'état actuel, les candidats à ce certificat sont dispensés de l'épreuve écrite de Philosophie des Sciences s'ils sont déjà titulaires du *Certificat de Philosophie Générale et Logique*. Or, c'est le cas de tous les licenciés d'enseignement, donc des candidats à l'agrégation. Pour éviter qu'éventuellement le Certificat paraisse obtenu au rabais par ceux auxquels il convient au contraire d'imposer une épreuve de haute tenue, l'énoncé des dispositions concernant la nature des épreuves serait modifié

ainsi : « Lorsque le candidat, déjà titulaire du Certificat de Philosophie et Logique, est dispensé de l'épreuve écrite de Philosophie scientifique, les épreuves orales comportent, en sus des deux interrogations d'histoire des Sciences (générale, et selon l'option), l'explication d'un texte extrait d'une œuvre scientifique en rapport avec l'option choisie par le candidat. »

6° Les professeurs de Sciences (Mathématiques, Physique et Chimie, Sciences Naturelles) de l'Enseignement du Second Degré ont de plus en plus de difficultés à assumer la révolution scientifique dont les conséquences atteignent les programmes mêmes de cet enseignement et les méthodes. Or, la valeur pédagogique d'une connaissance de l'histoire est particulièrement importante par la réflexion qu'elle exige en ce qui concerne le vocabulaire, les symboles opératoires et leurs rapports avec les concepts fondamentaux. L'actualité du passé de la Science se manifeste par la permanence de quelques grands thèmes philosophiques dont l'ignorance par les futurs maîtres de la jeunesse est préjudiciable à leur intelligibilité même, comme à la rectitude et à la valeur de leur enseignement dans leurs disciplines spécialisées. Le vœu d'introduire le Certificat d'Histoire et de Philosophie des Sciences parmi ceux qui permettent d'achever une licence d'enseignement ès sciences correspond au souci de remédier aux risques considérables que le développement rapide des techniques de divers ordres et le cloisonnement des spécialités font courir à la Science de demain.

Sur les 38 membres du Comité, aucun n'a exprimé un avis défavorable et 25 ont exprimé (oralement ou par correspondance) un avis favorable : MM. Louis de Broglie et Robert Courier, Secrétaires perpétuels de l'Académie des Sciences ; M. Jean Rostand de l'Académie Française ; MM. Fréchet, Gueroult, Piveteau, Poirier, Souèges, membres de l'Institut ; MM. Bedel, Bouligand, Canguilhem, R.P. Costabel, Daumas, Destouches, Mme Février, MM. Itard, Huard, Klein, Koyré, R. Martin, R.-M. May, Taton, Théodoridès, Mme M.-A. Tonnelat, M. Ernest Wickersheimer.